Image not found or type unknown

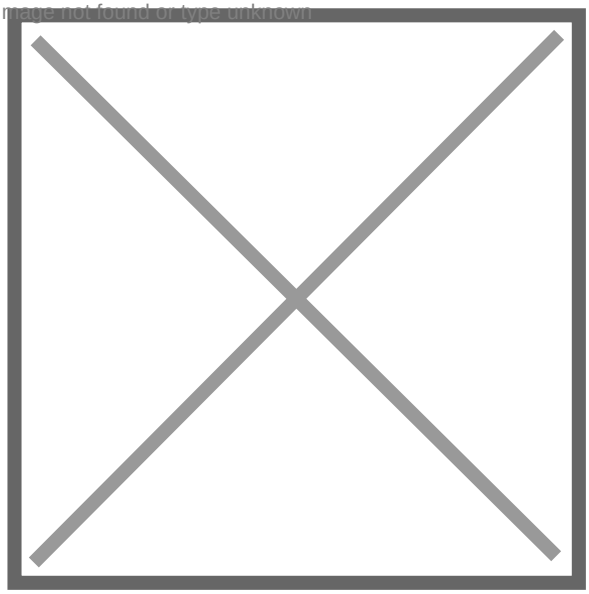

Problème urgent avec employeur

Par **flo1009**, le **31/01/2012** à **19:29**

Bonjour,

je rencontre un problème avec mon employeur.

Je vais vous faire un résumé de ma situation et j'ai grandement besoins de votre aide pour m'en sortir au mieux.

Je passe donc un entretien au mois de mai 2011 pour un poste de commercial rémunéré 1500€ net pour 35h + commissions+ téléphone+ voiture+ ordinateur+frais

L'employeur décide de m'embaucher et premiere choses pas très claire il me demande lors de la période d'essai d'Être en contrat POE via pole emploi lors des 2 premiers mois.

Première erreur de ma part j'accepte sans me renseigner, il me dis qu'il me paiera la différence de salaire par rapport au ASSSEDIC.

Donc durant cette période je suis payé par les assedic et par mon employeur (par chèque ce qui a fait que je ne me suis pas méfier).

Or j'ai appris par la suite que lors d'un contrat POE je devais être en formation et ne pas bouger du centre de formation (mon entreprise).

Or dès le début j'ai commencé à travailler normalement en effectuant des déplacements etc...

Mon CDI commence donc officiellement le 28 aout 2011, en ayant déjà touché environs 2000€ de mon employeur ("salaire" et frais") mais pas de contrat et pas de fiches de salaires.

Durant les premiers mois je reçois des chèque de 2000€ sans fiche de paie car selon mon employeur ils ont des problèmes avec leur cabinet comptable.

Arrive enfin le mois de Décembre, ou j'obtiens enfin mon contrat et mes fiches de paie et là surprise mon contrat indique 1500€ brut et mes fiches de paie 1365€ net.

J'en parle à mon employeur , il me dit que la situation est difficile et que donc pour le moment il me paierait 1500€ brut au niveau des fiches de paie mais qu'il me donnerait 1500€ net le temps que la situation s'améliore.

Et la grosse erreurs j'ai accepté de signer le contrat.

Depuis le debut je suis payé tres en retard 15 à 20 jours de retards.

J'ai accepté cette situation car le boulot m'intéressait et que mon patron est un beau parleur en me disant que la situation allé s'améliorer.

Or aujourd'hui je n'en peux plus, je ne suis pas d'aacord concernant les retards de paiment, les retards de remboursement de frais (j'en suis a plus de 1200€ de ma poche) et je veux donc quitter mon emploi.

j'ai donc annoncé à mon employeur que je vais chercher un emploi et quitter mon poste des que j'aurai un nouveau poste.

Et la encore grosse erreur, il me met la pression pour que je demissionne tout de suite mais moi je ne veux pas tant que je n'ai rien pour me retourner.

Par **flo1009**, le **31/01/2012** à **19:37**

Je lui propose donc une rupture conventionnel et il ne veut pas.

Il m'a donc repris mon téléphone etc clé du bureau etc et me met la pression.

je voudrais donc savoir ce que je peux faire pour m'en sortir (prud'homme etc...) car je suis prêt a tout pour m'en sortir et surtout obtenir les sommes qu'ils me doivent.

Quelques petites précisions: j'avais un contrat avec une société x mais je travaillé pour une société Y.
Mon contrat de travail et bourré de rature sans qu'elle soit mentionner salaire brut barrer+ ville de signature barré et société barré et oui il y a indiqué la société Y alors que je travail avec la société X et ce n'est pas le gérant qui a signé mais un actionnaire malgré que ce soit indiqué le nom du gérant.

mon dernier virement a été effectué par virement provenant de l'autre société le 22 Janvier au lieu de fin Décembre.

Aujourd'hui il me doivent 1200€ de frais plus 2500€ de comms.

Voilà j'espere que vous allez pouvoir m'aider je me tiens à votre dispositions pour plus de

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

précisions.

Je vous remercie d'avance pour votre aide

Par **pat76**, le **01/02/2012** à **19:09**

Bonjour

Pour commencer vous prenez le contrat de travail et les bulletins de salaire et vous allez à l'inspection du travail.

si dans le contrat de travail il a été mentionné que vous aviez droit au téléphone à l'ordinateur et à la voiture et que l'employeur vous les a repris, vous pouvez considérer qu'il y a rupture du contrat. Vous pouvez demandez la résiliation judiciaire du contrat aux torts de l'employeur devant le Conseil des Prud'hommes.

Mais avant tout, allez à l'inspection du travail avec vos documents.

Par **flo1009**, le **03/02/2012** à **17:38**

Merci pour votre réponse, je vais me rendre à l'inspection du travail avec mes documents. Concernant l'histoire du contrat de travail et de la rémunération ai-je la possibilité que mon salaire soit reconsidérer à ca juste valeur?

Par **pat76**, le **03/02/2012** à **19:14**

Bonjour

Vous avez signé le contrat avec un salaire indiquant 1500 euros.

Vous pourriez joué sur le fait que vous avez signé ce contrat très tardivement et que vous aviez peur de la rupture du contrat alors que preuve à l'appui (le montant des chèques) votre employeur vous payait 2000 euros par mois.

C'est devant le Conseil des Prud'hommes que vous devrez réclamé.

Pour l'instant allez à l'inspection du travail faire examiner vos documents.

Par **flo1009**, le **04/02/2012** à **11:38**

Je vous remercie vraiment pour vos réponses, je vais me débrouiller pour y aller la semaine prochaine, le plus compliquer c'est qu'ils sont ouvert pendant les horaires de travail et que ca

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

risque d'être assez dur de m'absenter mais je vais me débrouiller. Je vous tiendrai au courant de l'avancée de tout ca.

Encore merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés